

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291

2 février 2012

### SOMMAIRE

Appletree AG, Luxemburg branch .....	13925	Société de Financement Médical et Hospi- talier .....	13941
Delian S.A. ....	13952	Société Luxembourgeoise de Prestations S.à.r.l. ....	13929
FDV II Venture .....	13924	SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l. ....	13953
FGP XII S.à r.l. ....	13961	Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l. .....	13923
Golden Café .....	13927	SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l. ....	13954
Havel Holding S.à r.l. ....	13928	Solutech-Nickerson Benelux S.A. ....	13941
Hotkebab S.à.r.l. ....	13936	Sotis S.à r.l. ....	13924
Iris Group .....	13960	Spagnolux S.à r.l. ....	13954
I.S.T. Internationale Spedition und Trans- port S.A. SPF .....	13926	Stadeco International S.A. ....	13954
LX Alpha S.à r.l. ....	13933	Star-Lux S.à.r.l. ....	13958
Madeleine I S.A. ....	13924	Steinkaulen S.à r.l. ....	13958
Mantrade Corporation S.à r.l. ....	13940	Step 2706 S.A., SPF .....	13954
Masco Europe Financial S.à r.l. ....	13958	Stericycle Europe S.à r.l. ....	13925
Pinxton S.A. ....	13936	SteriLux International S.à r.l. ....	13925
Sainte Philomene S.A. ....	13928	STH Lux S.à r.l. ....	13960
Sales Trainings Luxembourg S.à r.l. ....	13928	Syntegra Holding I S. à r.l. ....	13925
Salp Europe S.A. ....	13929	Synthes Luxembourg S.à r.l. ....	13928
SA OKS Europe .....	13929	Synthes Luxembourg S.à r.l. ....	13927
Saris International S.A. ....	13929	Synthes Lux Finance S.à r.l. ....	13927
Saris S.A. ....	13929	Synthes Lux Finance S.à r.l. ....	13926
Schmit Environnement Luxembourg S. à r.l. ....	13930	Synthes Lux Holding S.à r.l. ....	13927
Schmol S. à r.l. ....	13939	Synthes Lux Holding S.à r.l. ....	13927
Schnur Systeme S.à r.l. ....	13939	TKO Finance S.A. ....	13955
Schwarzwaldhaus S.à r.l. ....	13940	Trancoa S.à r.l. ....	13941
SC Marianne S.A. ....	13930	Valinor S.A. ....	13922
See-Clear s.à.r.l. ....	13940	Vienna XI Sàrl .....	13930
SGCE Investments II S.à r.l. ....	13926	Vienna X Sàrl .....	13924
Skippy S.à r.l. ....	13940		
Skype Global S.à r.l. ....	13933		
Skyscraper S.à r.l. ....	13956		
Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A. ....	13941		

**Valinor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.111.

—  
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-TROIS DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

EUROFINLEADING FIDUCIARIA Spa, établie et ayant son siège social à Via Porlezza, 8, I-20123 Milano, Italie, ici représentée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2011, jointe en annexe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée VALINOR S.A. une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B 144.111,

constituée par acte de scission du notaire Jacques DELVAUX en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C de 2008, série N. 2772, page 133.016.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussignée en date du 27 octobre 2011.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 694.000 (six cent quatre-vingt-quatorze mille Euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers

**Following the English translation of the above agenda:**

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge at the moment that the company was got in liquidation;
3. To release all responsibility of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
4. Payments that will be done following the report of the liquidator and of auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders of the residual net assets;
5. Attribution of powers to the liquidator to do after the liquidation all the financial activities and others, necessary to finalize the material closing of the liquidation;
6. Designation of the place where the documents and files of the company will have to be deposit and will have to be kept for five years;
7. Closing of the liquidation process;
8. Miscellaneous.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Francesca DOCCHIO, employée, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, nommée commissaire vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'actionnaire unique.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire vérificateur pour l'exercice de leur mandat respectif.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, né à Milan, le 10 novembre 1964, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI précité, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

*Sixième résolution*

L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation de la société VALINOR S.A., qui cessera d'exister.

*Septième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 950.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la comparante en langue française, connue de la comparante, cette dernière, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011180131/85.

(110209521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 900.495,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.183.

—  
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2011, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l.*

Référence de publication: 2011179020/13.

(110209112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**FDV II Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.480.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 30 novembre 2011*

Ratification de la nomination de Mazars Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg, numéro d'immatriculation RCS Luxembourg B159.962 comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes au 30 septembre 2011 (En remplacement de MAZARS suivant le transfert d'activité de MAZARS à Mazars Luxembourg S.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV II Venture*

Signature

Référence de publication: 2011180276/16.

(110210082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Vienna X Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.104.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique établis à Luxembourg en date du 16 décembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179122/15.

(110208554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Sotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 128.576.

—  
Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2011.

Rüdiger Herres / Franz-Josef Glauben.

Référence de publication: 2011179021/10.

(110208679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Madeleine I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 104.929.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 12 décembre 2011:*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 12 décembre 2011, il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de l'administrateur de catégorie A Monsieur Martijn Bosch, avec effet au 12 décembre 2011.

2. élire en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société Monsieur Stefan Koch, né le 15 octobre 1978 à Berlin (Allemagne), et résidant professionnellement au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011180332/20.

(110209788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.343.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 décembre 2011*

- Monsieur Mark MILLER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 16 décembre 2011.

Luxembourg, le 23.12.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Stericycle Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011179025/13.

(110207980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**SteriLux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.491.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 décembre 2011*

- Monsieur Mark MILLER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 23.12.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SteriLux International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011179026/13.

(110207974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Syntegra Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.669.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTEGRA CAPITAL FUND I L.P

Associé Unique détenteur de 125 parts sociales

Référence de publication: 2011179029/11.

(110209310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Appletree AG, Luxemburg branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.262.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait des résolutions de l'Administrateur-délégué prises le 25 Novembre 2011*

*Seule et unique résolution*

L'Administrateur-délégué décide de procéder à la fermeture de la branche luxembourgeoise dénommée Appletree AG, Luxemburg branch, inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 150262 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 15 décembre 2011.

Pour Appletree AG  
Société anonyme de droit suisse  
Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2011179182/17.

(110208997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Synthes Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 286.018.885,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.787.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179030/10.

(110208235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**SGCE Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.665.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 octobre 2011*

*Première résolution:*

L'Associé Unique prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Bruno LAMBERT de sa fonction de Gérant de catégorie A.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique nomme avec effet immédiat et pour une période indéterminée en qualité de Gérant de classe A Monsieur Michael HOY, né le 05 mars 1968, à Welwyn Garden City (Royaume Uni) demeurant 6 Westbrooke Close, Brampton, Cambs PE28 4FG, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGCE INVESTMENTS II SàRL  
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011180071/19.

(110209739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.213.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011180305/19.

(110210268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Synthes Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 286.018.885,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.787.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179031/10.

(110208255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Synthes Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 3.101.016.860,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.820.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179032/10.

(110208215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Synthes Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 3.101.016.860,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.820.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179033/10.

(110208232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Synthes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 262.073.126,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.607.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179034/10.

(110208257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Golden Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.502.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
Cabinet comptable et fiscal  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2011179292/14.

(110208799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Synthes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 262.073.126,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 142.607.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 décembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011179035/10.

(110208263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**SA OKS Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 143.824.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179036/10.

(110209159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Sainte Philomene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 120.022.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179037/9.

(110209207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 870.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.533.

---

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Mr Costas Constantinides / Mr Philip Gittins  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011179298/14.

(110208547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Sales Trainings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 27.420.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2011179039/10.

(110208056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Salp Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.694.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 14 octobre 2011 a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, HELON Koenraad, et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société A3T S.A., numéro d'immatriculation RCSL B158.687, avec siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011179040/13.

(110208674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Société Luxembourgeoise de Prestations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 43.330.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179057/9.

(110209036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Saris International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.283.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011*

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011179041/11.

(110209138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Saris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.329.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011*

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011179042/11.

(110209145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Vienna XI Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.118.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique établis à Luxembourg en date du 16 décembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179123/15.

(110208553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Schmit Environnement Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 147.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCHMIT ENVIRONNEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l.*

Référence de publication: 2011179045/10.

(110208061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**SC Marianne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.603.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société OMICRON EQUITIES S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SC MARIANNE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 avril à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 6) L'assemblée décide encore de reprendre au nom et pour le compte de la société tous les actes et engagements pris par Monsieur Sébastien GRAVIÈRE pour la société qui était alors en voie de formation, et notamment le contrat de cession de parts de la SCI LES GLAIRONS signés le 29 novembre 2011 en faveur de la société SC MARIANNE SA, en voie de formation. En conséquence, décharge pleine et entière lui est donnée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57292. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179043/133.

(110208685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 15 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Julien François, Gérant de classe B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Matthijs Bogers, Gérant de classe B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Stéphane Hépineuze, Gérant de classe B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Julien François  
Gérant de classe B

Référence de publication: 2011180330/19.

(110209955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand eleven, on the first day of December.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Microsoft International Holdings B.V., a simplified joint-stock company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at 165, Telestone 8, Teleport, Naritaweg, NL, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Kamer van Koophandel under company number 34061536, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 November 2011.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Skype Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ninety-four thousand five hundred eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 8 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2374 of 29 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B°141.496 (the "Company"). The articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of 23 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of fortyfour thousand five hundred and eighty-nine United States Dollars and ninety cents (USD 44,589.90) so as to reduce it from its current amount of ninety-four thousand five hundred and eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of four million four hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety (4,458,990) shares and by (x) absorption of part of the losses brought forwards of the Company, as at 31 December 2010 in an aggregate amount of thirty-nine thousand five hundred eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 39,589.90), and (y) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve of the Company.

2 To absorb the remaining losses brought forwards of the Company as at 31 December 2010, in an amount of twenty one million two hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-nine United-States Dollars (USD 21,288,189.10) by using an amount of twenty one million two hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-nine United-States Dollars (USD 21,288,189.10) out of the available share premium account of the Company.

3 To amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of forty-four thousand five hundred and eighty-nine United States Dollars and ninety cents (USD 44,589.90) so as to reduce it from its current amount of ninety-four thousand five hundred and eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of four million four hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety (4,458,990) shares and by (x) absorption of part of the losses brought forwards of the Company, as at 31 December 2010 in an aggregate amount of thirty-nine thousand five hundred eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 39,589.90.-), and (y) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to absorb the remaining losses brought forwards of the Company as at 31 December 2010, in an amount of twenty one million two hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-nine United-States Dollars (USD 21,288,189.10) by using an amount of twenty one million two hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-nine United-States Dollars (USD 21,288,189.10) out of the available share premium account of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) divided into five million (5,000,000) shares, with a nominal value of one cents (USD 0.01) each, all of which are fully paid up.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Microsoft International Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 165, Telestone 8, Teleport, Naritaweg, NL, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 34061536, (l'«Associé Unique»),

représentée par M<sup>e</sup> Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2011, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Skype Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingtquatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 94.589,90), ayant son siège social à 2329, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2374 du 29

septembre 2008 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 23 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

#### *Ordre du jour*

1 Réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 44.589,90) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 94.589,90) à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.458.990) parts sociales et (x) absorption des pertes reportées de la Société à la date du 31 décembre 2010 d'un montant de trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 39.589,90) et (y) allocation d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale de la Société.

2 Absorber les pertes reportées restantes de la Société à la date du 31 décembre 2010 d'un montant de vingt et un millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes (USD 21.288.189,10) en utilisant un montant de vingt et un millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes (USD 21.288.189,10) du compte de prime d'émission disponible de la Société.

3 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé, avec effet immédiat, de réduire capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 44.589,90) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 94.589,90) à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.458.990) parts sociales et (x) absorption des pertes reportées de la Société à la date du 31 décembre 2010 d'un montant de trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes (USD 39.589,90) et (y) allocation d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'absorber les pertes reportées restantes de la Société à la date du 31 décembre 2010 d'un montant de vingt et un millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes (USD 21.288.189,10) en utilisant un montant de vingt et un millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes (USD 21.288.189,10) du compte de prime d'émission disponible de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2011. Relation: RED/2011/2652. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179016/148.

(110209193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Hotkebab S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 125.082.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011179304/14.

(110208824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Pinxton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

---

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société établie et avec siège social à Luxembourg, sous la dénomination de "PINXTON S.A.", constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 617 du 29 novembre 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 446 du 20 mars 2002.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Gabriel EL RHILANI, administrateur, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

Monsieur le Président nomme aux fonctions de secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures de la mandataire des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Création de deux catégories d'administrateurs A et B et ajoute subséquente d'un deuxième alinéa à l'article 5 des statuts.

2.- Modification du pouvoir de signature des administrateurs et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

3.- Décision de révoquer Monsieur Christian BILLO de son poste d'administrateur de la société.

- Décharge.

4. Confirmation de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué.

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

6. Affectation des administrateurs aux deux catégories.

7. Divers.



L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale crée deux catégories d'administrateurs A et B.

En conséquence, à l'article 5 des statuts il est ajouté un deuxième alinéa de la teneur suivante:

«Les administrateurs sont de catégorie A et B.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale modifie le pouvoir de signature des administrateurs.

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale révoque Monsieur Christian BILLO de son poste d'administrateur de la société.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale confirme Monsieur Gabriel EL RHILANI et Monsieur Peter VANSANT comme administrateurs de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Elle confirme en outre que Monsieur Peter VANSANT n'est plus administrateur-délégué.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale nomme comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- Monsieur Augustinus Hubertus Martinus RIETER, retraité, né le 21 décembre 1942 à Vielingsbeek, Pays-Bas, demeurant à I-55021 Bagni Di Lucca, A Rupini, 57. Italie,

- Monsieur Paulo DA COSTA, employé privé, né le 24 avril 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

*Sixième résolution*

Les administrateurs sont affectés aux deux catégories de la manière suivante:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Gabiel EL RHILANI,
- Monsieur Peter VANSANT,
- Monsieur Paulo DA COSTA.

*Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Augustinus Hubertus Martinus RIETER.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

**Follows the English version:**

In the year two thousand and eleven, on the third of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established and having its registered office in Luxembourg under the denomination of "PINXTON S.A.", incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 9<sup>th</sup> September 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 617 of 29<sup>th</sup> November 1996.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed under private seal dated 8<sup>th</sup> November 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 446 of 20<sup>th</sup> March 2002.

The meeting begins with Mr Gabriel EL RHILANI, director, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, “maître en droit” professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value, representing the total capital of thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Creation of two classes of directors A and B and subsequent addition of a second paragraph in article 5 of the Articles of Incorporation.

2. Amendment of the power of signature of the directors and subsequent change of the last paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation.

3. Decision to revoke Mr Christian BILLO as director of the company.

- Discharge.

4. Confirmation of two directors and of the managing-director.

5. Appointment of two new directors.

6. Affection of the directors to the different classes.

7. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting creates two classes of directors A and B.

As a consequence in article 5 of the Articles of Incorporation there is added a second paragraph with the following wording:

“The directors are of class A and B.”

*Second resolution*

The General Meeting amends the power of signature of the directors.

As a consequence the last paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

“The Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A director together with a class B director or by the sole signature of a managingdirector.”

*Third resolution*

The General Meeting votes the revocation of Mr. Christian BILLO as director of the company.

By special vote it grants discharge to him for his mandate up to this day.

*Fourth resolution*

The General Meeting confirms Mr. Gabiel EL RHILANI and Mr. Peter VANSANT as directors of the company for a period ending at the annual general meeting of 2015.

It further annuls Mr. Peter VANSANT as managing-.

*Fifth resolution*

The General Meeting appoints as new directors for a period ending at the annual general meeting of 2015:

- Mr. Augustinus Hubertus Martinus RIETER, retired, born on 21 December 1942 in Vielingsbeek, The Netherlands, residing in I-55021 Bagni Di Lucca, A Rupini, 57, Italie,

- Mr. Paulo DA COSTA, private employee., born on 24 April 1981 in Luxembourg, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

*Sixth resolution*

The directors are affected to the different classes in the following manner:

*Class A Directors:*

- Mr. Gabiel EL RHILANI,
- Mr. Peter VANSANT,
- Mr. Paulo DA COSTA.

*Class B Director:*

- Mr. Augustinus Hubertus Martinus RIETER.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. El Rhilani, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45140. Reçu soixante-quinze euros Eur 75..

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178955/161.

(110208813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Schmol S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9173 Michelbouch, 2A, route de Mertzig.

R.C.S. Luxembourg B 123.429.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour SCHMOL S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011179046/13.

(110207998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Schnur Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.729.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.12.2011.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011179047/12.

(110208946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.071.

—  
EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance tenue en date du Mercredi 21 décembre que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs BOGERS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Julien FRANÇOIS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Enfin, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé de la société, Wisley S.A., a également été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011180333/20.

(110209941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**See-Clear s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.920.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179050/10.

(110207963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Schwarzwaldhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 47, rue de Septfontaines.

R.C.S. Luxembourg B 87.310.

—  
Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2011.

Pour SCHWARZWALDHAUS S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Rasqué

Référence de publication: 2011179048/13.

(110208305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Skippy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.198.

—  
Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour SKIPPY S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011179052/13.

(110208220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.151.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011179055/12.

(110209037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 11.770.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179056/10.

(110208747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Solutech-Nickerson Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5560 Remich, 32, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.482.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179060/9.

(110209146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Trancao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.038.287,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.444.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vistra S.A. a public limited liability company, organised under the laws of Switzerland and having its registered office at 6, Place de Chevelu, CH-1201 Geneva, Switzerland, as sole trustee of The Dolphin Trust, a trust established and organized under the laws of England and Wales,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2011.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Vistra S.A., as sole trustee of the Dolphin Trust, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Trancão – Gestão e Serviços Lda, a private limited company (sociedade por quotas) incorporated and organised under the laws of Portugal, having its registered office at 138, Rua da Carreira, parish of São Pedro, borough of Funchal, Madeira, Portugal, with a share capital of Euros 2.038.287,-(the Company).

II. That 2.038.287 shares of the Company representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. That by a resolution of Sole Shareholder of the Company validly adopted on December 2, 2011, a copy of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer its registered office and central administration of the Company from Portugal to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Portugal to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. That it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of November 30 , 2011, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated November 5, 2011, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per November 30, 2011 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Portugal to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Tranco S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at November 30, 2011;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital represented by 2.038.287 shares, with a nominal value of one Euros (EUR 1,-) each;

5. Acknowledgement of the confirmation of Mr Walter Streseman as category A manager of the Company effective as of the date hereof;

6. Appointment of Mr Wim Rits and Mr Ivo Hemelraad as category B managers of the Company for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from Portugal to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws Portugal to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Tranco S.à r.l., and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at November 30, 2011, a copy of which shall remain attached to the present deed.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Company's articles of association in the form presented to the Sole Shareholder so as to conform them to Luxembourg laws at the occasion of the transfer of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Trancoo S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### II. Capital - Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million thirty-eight thousand and two hundred eighty-seven Euro (EUR 2.038.287,-), represented by two million thirty-eight thousand and two hundred eighty-seven (2.038.287,) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

7.2. The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

7.3. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

8.2. In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

8.3. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

8.4. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

8.5. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

8.6. The board of managers shall appoint from among a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet upon call by the chairman or managers at the place indicated in the notice of the meeting.

9.2. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

9.3. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

9.4. Convening notices can be given to each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, email, or by any other similar means of communication.

9.5. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication means, of each manager.

9.6. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.



9.7. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.8. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other similar means of communication another manager as his proxy.

9.9. A manager may represent more than one manager.

9.10. The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

9.11. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of the managers of which at least one (1) category A manager and one (1) category B manager, is present or represented at the meeting of the board of managers.

9.12. Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented at the meeting.

9.13. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, in his absence, by a manager present and appointed for that purpose, or by one (1) category A manager and one (1) category B manager jointly. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or by one (1) category A manager and one (1) category B manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.14. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

9.15. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

9.16. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, email, or any other similar means of telecommunication means.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by sole signature of at least one (1) category A manager or by the joint signature of at least one (1) category A manager and one (1) category B manager or by the signature of any duly authorized representatives within the limits of such authorization.

10.2 The Company is, for daily management and transactions not exceeding EUR 5,000.-, bound by the sole signature of one (1) category B manager, but only within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager, or as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VI. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Reallocation of shares*

As a result of the adoption of the articles of association of the Company, the share capital is allocated as follows:

Shareholder	Number of shares
Vistra S.A. ....	<u>2.038.287 shares</u>
Total: .....	2.038.287 shares

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment for an indefinite period of Mr. Walter Streseman, born on 27 November 1955 in Detroit, U.S.A and residing professionally at 6, Place de Chevelu, 1201 Geneva, Switzerland, as category A manager in the Company.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as category B managers, with immediate effect and for an indefinite period:

- Mr Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, at Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- Mr Wim RITS, lawyer, born on 14 June 1970, at Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Vistra S.A., une société anonyme constituée en suisse dont le siège social est établi à 6, Place de Chevelu, CH-1201 Genève, Suisse, en sa qualité de trustee unique de «The Dolphin Trust»,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Vistra S.A., en sa qualité de trustee unique de The Dolphin Trust, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Trancão-Gestão e Serviços Lda, une société à responsabilité limitée (sociedade por quotas) constituée et régie selon les lois du Portugal dont le siège social se situe à 138, rua da Carreira, parish of São Pedro, borough of Funchal, Madeira, Portugal, avec un capital social de EUR 2.038.287,-(la «Société»)

II. Que 2.038.287 parts sociales de la Société représentant l'entière du capital social de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

III. Que par une résolution de l'Actionnaire Unique de la Société valablement prise le 2 décembre 2011, dont une copie restera attachée au présent acte, il a été décidé de transférer son siège social et l'administration centrale de la Société du Portugal à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par les lois portugaises afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

IV. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, en date du 30 novembre 2011, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat de la direction de la Société du 5 novembre 2011, que depuis la date du bilan et à la date qu'en tête, aucun événement dans la marche de la Société et les activités de la Société n'est survenu qui aurait eu pour conséquence de rendre les états financiers du 30 novembre 2011 matériellement incorrects et de ne pas donner une image fidèle et sincère de la situation de la Société à la date qu'en tête. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du Portugal au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Tranco S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 30 novembre 2011;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de la Société devenant une société de droit luxembourgeois régi par la loi sur les sociétés commerciales, la Société ayant un capital social représenté par 2.038.287 parts sociales ayant une valeur nominale de (EUR 1,-) chacune;

5. Confirmation de M. Walter Streseman, en tant que gérant de catégorie A de la société avec la date mentionnée ci-dessus;

6. Election de M. Ivo Hemelraad et M. Wim Rits, en tant que gérants de catégorie B de la société, pour une durée indéterminée;

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## 8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique prend les décisions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société du Portugal à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois du Portugal afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée limitée avec la dénomination Trancao S.à r.l. et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique approuve le bilan de la Société au ... novembre 2011, dont une copie restera attachée au présent acte.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre entièrement les Statuts de la Société dans la forme présentée à l'Associé Unique afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuité au Grand Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

## **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Trancao S.à r.l. (la Société), qui sera régi par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présentes Statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut-être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans le cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet Social.**

3.1 La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, société affiliée ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4 La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions trente-huit mille deux cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 2.038.287,-), représenté par deux millions trente-huit mille deux cent quatre-vingt-sept (2.038.287) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, si tel est le cas, de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers, qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le (s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

7.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par une décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

7.3 Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas). Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

8.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de un (1) gérant de catégorie A ou par la signature conjointe de un (1) gérant de catégorie A et de un (1) gérant de catégorie B ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

8.3. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

8.4. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

8.5. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

8.6. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

9.4. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, emails ou par tout autre moyen similaire de communication.

9.5. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, emails ou par tout autre moyen similaire de communication.

9.6. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

9.7. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

9.8. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou emails ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant pour le représenter.

9.9. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

9.10. Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

9.11. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si au moins une majorité de ses membres dont au moins un (1) gérant de catégories A et un (1) gérant de catégorie B, présent ou représenté au conseil de gérance

9.12. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou valablement représentés.

9.13. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, en son absence, par un gérant présent nommé à cette fin, ou par un (1) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement ou par toute autre personne dûment nommé à cet effet par le conseil de gérance.

9.14. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

9.15. Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

9.16. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, emails ou tout autre moyen de communication similaire.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un (1) gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

10.2. La Société est, pour la gestion journalière et pour les transactions d'un montant inférieur à 5.000.-euros, engagée par la seule signature d'un (1) gérant de catégorie B mais seulement dans les limites d'une telle autorisation.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télécopie ou courrier électronique.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

#### *Réallocation des parts sociales*

En conséquence de ce qui précède, le capital social est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Vistra S.A. ....	2.038.287 parts sociales
Total: .....	2.038.287 parts sociales

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique confirme la nomination comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:  
M. Walter Streseman, né le 27 novembre 1955 à Detroit, USA, avec adresse professionnelle à 6, Place de Chevelu, 1201 Genève, Suisse.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme gérants de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

1. M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. M. Wim RITS, juriste, né le 14 Juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en date qu'en tête des présentes au Grand Duché de Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55015. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175865/588.

(110203533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

**Delian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.208.

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DELIAN S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.208, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 11 octobre 2005, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2010, publié au dit Memorial C, numéro 1254 du 16 juin 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc LESIRE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Koen VAN HUYNEM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie-Thérèse LAMBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.



II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société COMMUNITY LINK S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LESIRE, VAN HUYNEM, LAMBERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2011. Relation: REM/2011/1663. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179647/60.

(110210222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179058/10.

(110208860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179059/10.

(110208859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Spagnolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.493.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SPAGNOLUX SARL

Signature

Référence de publication: 2011179061/12.

(110208877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Stadeco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.732.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179063/10.

(110207954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Step 2706 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.715.

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STEP 2706 S.A., SPF, établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.715, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 677 du 27 juin 2003 modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 2010, publié au dit Mémorial C, numéro 1685 du 18 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc LESIRE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Koen VAN HUYNEGEM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie-Thérèse LAMBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Kim FOXING, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 6, Hieft.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LESIRE, VAN HUYNEGEM, LAMBERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2011. Relation: REM/2011/1664. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signe): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180091/60.

(110210221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**TKO Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Les statuts coordonnés au 30/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/12/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011179093/12.

(110208143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SKYSCRAPER S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147543, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1694 dated 2 September 2009, and which articles of association (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 6 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1840 of 8 September 2010 (the Company).

There appeared,

CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, rue du Château, L-4433 Soleuvre, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141449 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gianni DE BORTOLI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 December 2011,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1 Insertion of a new article 18 bis in the Articles;

2 Acknowledgement of the resignation of LANNAGE S.A., VALON S.A. and Mr Thomas MULLIEZ as managers of the Company and subsequent appointment of Mr Hervé HAUTIN, Mr Jean BODONI and Mr Sébastien WIANDER as new managers of the Company; and

3 Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 18 bis which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18 bis.** Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the board of managers must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of LANNAGE S.A., VALON S.A. and Mr Thomas MULLIEZ as managers of the Company with effect as of December 9, 2011.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined period:

1. Mr Hervé HAUTIN, born on 12 September 1962 in Bourges, France, with at 40, rue Desaix, F-78800 Houilles, France;

2. Mr Jean BODONI, born on 12 July 1949 in Ixelles, Belgium, with professional address at 12, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; and

3. Mr Sébastien WIANDER, born on 22 August 1977 in Verviers, Belgium, with professional address at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de «SKYSCRAPER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.543, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1694 du 2 septembre 2009 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1840 du 8 septembre 2010 (la Société).

A comparu:

CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 11, rue du Château, L-4433 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.449 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Gianni DE BORTOLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

IV. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Insertion d'un nouvel article 18 bis dans les Statuts;

2. Prise d'acte de la démission de LANNAGE S.A., de VALON S.A. et de M. Thomas MULLIEZ en qualité de gérants de la Société et nomination subséquente de M. Hervé HAUTIN, de M. Jean BODONI et de M. Sébastien WIANDER en qualité de nouveaux gérants de la Société; et

3. Divers.

VI. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 18 bis qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 18 bis.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution de dividendes intérimaires, compte tenu des actifs de la Société.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de LANNAGE S.A., de VALON S.A. et de Monsieur Thomas MULLIEZ en qualité de gérants de la Société à compter du 9 décembre 2011.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Hervé HAUTIN, né le 12 septembre 1962 à Bourges, France, résidant professionnellement au 40, rue Desaix, F-78800 Houilles, France;

2. Monsieur Jean BODONI, né le 12 juillet 1949, à Ixelles, Belgique, résidant professionnellement au 12, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg; et

3. Monsieur Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. DE BORTOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16820. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011179053/124.

(110208755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Star-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179064/10.

(110209164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Steinkaulen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 127.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179067/10.

(110209334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Masco Europe Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.145.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Masco Europe Inc Financial S.C.S., a company incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 114.183 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney established on 25 November 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Masco Europe Financial S.à r.l., having its registered office at 22, rue

Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.145 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on 30 November 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 71 on 29 January 2007 (the "Company").

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a nominal value for each share of EUR 25 (twenty-five Euro).

III. The appearing person, as Sole Shareholder, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with effect as of 30 November 2011.

IV. The appearing person, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled and that provisions have been set up to cover the payment of (i) a future liability for the establishment of the tax returns for the year 2011, (ii) a future liability for the membership fee of the Luxembourg Chamber of Commerce and (iii) a future liability for the payment of the net wealth tax for the year 2011; the Sole Shareholder acknowledges that these provisions will be taken on by it.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed, with effect as of 30 November 2011.

VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of 30 November 2011.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: Masco Europe S.à r.l., at 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by Masco Europe S.à r.l., Luxembourg as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch / Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Masco Europe Inc Financial S.C.S., une société constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.183 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour enregistrement.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Masco Europe Financial S.à r.l., ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.145 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 30 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 71 en date du 29 janvier 2007 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 15.000 EUR (quinze mille Euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet au 30 novembre 2011.

IV. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société est réglé et que des provisions ont été constituées pour assurer le règlement (i) d'une dette future pour l'établissement de la déclaration d'impôts pour l'année 2011, (ii) d'une dette future pour la cotisation à la Chambre de Commerce de Luxembourg et (iii) d'une dette future pour le paiement de l'impôt sur la fortune pour l'année 2011; l'Associé Unique reconnaît qu'il devra prendre en charge ces provisions.

V. L'activité de la Société a cessé et tous les actifs de la Société ont été transférés à l'Associé Unique, qui est personnellement responsable pour le passif et les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle; par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée avec effet au 30 novembre 2011.

VI. L'associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 30 novembre 2011.

VII. Les documents comptables et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: Masco Europe S.à r.l., at 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à Masco Europe S.à.r.l, Luxembourg mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ 1.300 EUR (mille trois cent Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal fait et passé à Esch / Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16331. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011179899/100.

(110210294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

#### **STH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.453.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179068/9.

(110209236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

#### **Iris Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.458.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011179315/14.

(110208792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---



**FGP XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.531.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

FGP V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.642,

here represented by Ms Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 8<sup>th</sup>, 2011.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name FGP XII S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 100% of the share capital of the Company.

**Art. 3. Purpose.**

3.1. The exclusive purpose of the Company is the management of its own immovable properties, in particular the property located immediately adjacent to Landsberger Straße 110 in Munich, Germany.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.3. The Company may carry out any activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to nonpartners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing 100% of the share capital of the Company and to any provision of any agreement between the partners from time to time (each a Partners Agreement).

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law. Any redeemed share shall be cancelled forthwith, as well as any rights attached thereto.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers consisting of four members: two A managers and two B managers.

The managers are appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter and in any Partners Agreement as the case may be.

The single partner or the general meeting of partners sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum in accordance with any Partners Agreement, as the case may be.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners (subject to any Partners Agreement as the case may be) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the any A manager and any B manager acting jointly.

### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any Partners Agreement as the case may be, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one A manager and any one B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles (subject to any Partners Agreement as the case may be).

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. Decisions of the partners

**Art. 12. Plurality of partners.**

12.1. Resolutions of the partners shall be adopted at general meetings.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

12.4. Where there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.5. The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital (subject to any Partners Agreement as the case may be).

Any change in the nationality of the Company and any increase of a partner's commitment in the Company require the unanimous consent of the partners.

**Art. 13. Sole partner.**

13.1. If there is no more than one partner, the sole partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2. The decisions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above and to any Partners Agreement as the case may be, the general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners in accordance with any Partners Agreement, as the case may be;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company in accordance with clause 6.1 above.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law and to any Partners Agreement as the case may be for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory dispositions*

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2012.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe to all the one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All one hundred twenty-six (126) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

### *First resolution*

The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Christian SENITZ, company director, born on 27 January 1978 in Aschersleben, Germany, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A;

b) Mr. Robert FABER, private employee, born on 15 May 1964 in Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L1511 Luxembourg, manager of the category A;

c) Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, manager, born on 20 November 1970, in Amersfoort, South Africa, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, manager of the category B; and

d) Mrs. Maria Rita TETI, manager, born on 16 October 1967, in Dudelange, Luxembourg, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, manager of the category B.

### *Second resolution*

The registered office of the Company is established at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

FGP V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.642,

dûment représentée par Madame Monique Drauth, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualité comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FGP XII S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet social exclusif la gestion de ses propres biens immobiliers, et en particulier la propriété située à proximité immédiate de Landsberger Straße 110 à Munich, Allemagne.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales donnent droit à leur détenteur à une portion des actifs et des résultats de la Société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des personnes non associées est subordonnée à l'accord préalable de l'assemblée des associés représentant 100% des parts de la Société et aux stipulations de tout contrat qui pourrait être conclu entre les associés (chacun un Pacte d'Associés).

Une cession de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à, ou acceptation par, la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi. Toute part sociale rachetée sera immédiatement annulée, ainsi que tous les droits qui s'y rattachent.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance de quatre membres, composé de deux gérants A et de deux gérants B.

Les gérants seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent et aux stipulations de tout Pacte d'Associés, le cas échéant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum et dans les règles prescrites par tout Pacte d'Associés le cas échéant.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le un gérant A et un gérant B agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 3 (trois) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Sauf si une majorité plus importante est requise par un Pacte d'Associés le cas échéant, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée comprenant au moins deux gérants A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins deux gérants A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne

(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts (sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant).

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Décisions des associés

##### Art. 12. Pluralité d'associés.

12.1. Les résolutions des associés sont prises en assemblées générales.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.4. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

12.5. Les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Statuts (sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant).

Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de participation des associés dans la Société exige un consentement unanime des associés.

##### Art. 13. Associé unique.

13.1. S'il n'existe pas plus d'un associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans un procès-verbal ou par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi que le bilan et le compte de résultats

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de l'article 6.1. ci-dessus et de tout Pacte d'Associés, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en conformité avec tout Pacte d'Associés le cas échéant;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société conformément à la clause 6.1 des présents statuts.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, dûment représentée, déclare souscrire aux cent vingt-six (126) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces cent vingt-six (126) parts sociales ont été entièrement (100%) libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Christian SENITZ, gérant, né le 27 janvier 1978 à Aschersleben, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg, gérant A;
- b) Monsieur Robert FABER, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant A;
- c) Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, gérant B; et
- d) Madame Maria Rita TETI, gérant, née le 16 octobre 1967 à Dudelange, Grand-duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gérant B.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176500/417.

(110206339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.